

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2021-2022
Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2021,
à l'automne 2021, ou à l'hiver 2022

Document à l'intention des candidats

Date limite 12 février 2021 à 23h59

Nouveautés

- La valeur de la bourse est passée de 4 500 \$ à 6 000 \$. Veuillez noter que le supplément de 25 % de la valeur de la bourse du directeur de recherche est toujours en vigueur.
- Nous vous invitons à visionner les [vidéos informatives](#) du CRSNG.

Incidences de la pandémie de COVID-19 pour le concours 2021-2022

- Le stage est d'une durée de 12 à 16 semaines. Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée de moins de 12 semaines si nécessaire à cause des interruptions causées par la pandémie de COVID-19 et s'il est impossible de continuer le stage. Dans ce cas, l'étudiant et le directeur de stage devront communiquer avec les ESP pour valider la durée du stage.
- Le montant de la bourse ne sera pas ajusté au prorata de la durée du stage. Tout étudiant qui obtient une bourse recevra le plein montant. L'exigence pour l'université de verser un supplément d'au moins 25 % de la valeur de la bourse demeure en vigueur.
- Si les recommandations de santé publique locales le permettent, la préférence est que les BRPC se déroulent en personne. En outre, la supervision virtuelle des travaux sera permise. Les directeurs de recherche devront tenir des réunions régulières avec les boursiers. Les étudiants qui préfèrent travailler à distance ne devraient pas être pénalisés.

Objectifs du programme

Ce programme vise à stimuler l'intérêt des étudiants de 1^{er} cycle universitaire pour la recherche et les inciter à entreprendre des études supérieures. Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

Montant

Le montant de la bourse est de **6 000 \$** du CRSNG auquel s'ajoute un montant minimum de **1 500 \$** devant être versé par le directeur de stage. Le montant total du financement est d'un minimum de **7 500 \$**.

Durée

La durée du stage est normalement d'une durée de 12 à 16 semaines consécutives à temps plein, de façon continue. Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée de moins de 12 semaines si nécessaire à cause des interruptions causée par la pandémie de COVID-19 et s'il est impossible de

continuer le stage. Dans ce cas, l'étudiant et le directeur de stage devront communiquer avec les ESP pour valider la durée du stage. Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

Le stage devra se tenir en **Été 2021, ou en Automne 2021, ou en Hiver 2022.**

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Points importants :

- Tous les étudiants de 1^{er} cycle en Audiologie – Orthophonie – Physiothérapie – Médecine vétérinaire – Ergothérapie peuvent maintenant faire la demande de cette bourse puisque le baccalauréat ne mène plus à l'ordre professionnel.
- Tous les étudiants de 1^{er} cycle inscrits à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).
- Un étudiant déjà titulaire d'un baccalauréat qui étudie en vue d'obtenir un deuxième baccalauréat en sciences naturelles ou en génie peut présenter une demande à ce programme.
- Un étudiant déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie n'est pas admissible.
- Un étudiant ne peut détenir qu'une seule BRPC par année financière (1^{er} avril au 31 mars), et au maximum trois BRPC durant sa carrière universitaire.
- Les étudiants doivent être inscrits au baccalauréat en hiver 2021 au moment où ils font la demande de bourse.
- Les étudiants qui ont obtenu leur diplôme peuvent détenir une BRPC pendant l'une des deux sessions suivant la fin de leur programme d'études.
- Les étudiants ne devraient recevoir aucun crédit universitaire pour les travaux effectués pendant la période de validité de la bourse. Par conséquent, les titulaires d'une BRPC ne peuvent généralement pas suivre de cours pendant les heures de travail pour la durée de la période de validité de leur bourse. Ils peuvent s'inscrire à un cours s'ils ont pris des dispositions spéciales avec leur directeur de recherche pour reprendre leur temps de travail supervisé.
- L'étudiant doit travailler à temps plein au projet de recherche pour lequel il a obtenu la bourse BRPC.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidatures sont évalués selon les critères d'évaluation donnés par l'organisme :

- Dossier de l'étudiant;
- Les aptitudes en recherche de ce dernier;
- La qualité attendue de la formation qui sera donnée.

ADMISSIBILITÉ DU DIRECTEUR DE STAGE

- Être professeur adjoint, agrégé ou titulaire.
- Le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- Offrir un minimum de 25 % de la valeur de la bourse au stagiaire (1 500 \$).

APERÇU DU PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Date limite pour déposer une candidature complète dans le Système en ligne du CRSNG : 12 février 2021 à 23h59.
2. L'unité académique sélectionne des candidats et les recommande aux ESP (présélection). L'unité académique communiquera avec les candidats pour les aviser du résultat de la présélection.
3. Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités académiques sur la base des critères d'évaluation donnés par l'organisme.
4. Les résultats seront annoncés par les ESP aux candidats présélectionnés par les unités le 1^{er} avril 2021.

DÉPOSER SA CANDIDATURE

- L'étudiant doit présenter une demande à l'université où il aimerait détenir la BRPC.

Voici les étapes :

- 1- L'étudiant doit s'inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#). **Le CRSNG n'accepte pas les demandes présentées d'une autre façon que via le *Système en ligne*.**

IMPORTANT : Les étudiants qui ont présenté une demande l'année dernière ne peuvent pas créer un nouveau formulaire. Ils doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et en aviser les Études supérieures et postdoctorales en écrivant à nathalie.belanger.7@umontreal.ca.

- 2- Remplir la **partie I du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.
- 3- Si l'étudiant est « résident permanent », il doit ajouter la preuve de sa résidence avec la date d'entrée au Canada.
- 4- Tous les relevés de notes universitaires sont requis.

POUR LES RELEVÉS DE NOTES DE L'UDEM UNIQUEMENT : Le relevé de notes officiel numérisé et le relevé de notes électronique émis par le Bureau du registraire sont acceptés. Sur le relevé de notes, il doit y avoir l'inscription au trimestre d'hiver 2021.

- Pour vous procurer le relevé de notes officiel, vous devez faire la [commande auprès du Bureau du registraire](#). Le relevé de notes officiel avec sceau de l'Université de Montréal et signature du registraire vous sera envoyé par la poste.
- Pour vous procurer le relevé de notes électronique émis par le Bureau du registraire, vous devez aussi [commander un relevé de notes officiel](#). Le relevé de notes électronique avec signature uniquement du registraire vous sera envoyé par courriel. Le relevé de notes électronique émis par le Bureau du registraire est accepté. Vous recevrez, par la suite, le relevé de notes officiel par la poste.

- Le CRSNG se réserve toutefois le droit de demander les relevés de notes officiels ultérieurement.

POUR LES ÉTUDES FAITES AILLEURS QU'À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : Vous devez fournir votre relevé de notes officiel avec sceau du registraire.

- 5- Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directeur de stage afin que ce dernier puisse compléter sa partie II du formulaire 202.
- Lui mentionner qu'il est le dernier à devoir « soumettre » après avoir « vérifié » dans le système du CRSNG pour que votre dossier puisse être pris en considération par les ESP. Le dossier doit être complet de votre côté AVANT la soumission du directeur de stage.
 - La date de début du stage indiquée par votre directeur de stage dans le formulaire 202 partie II, doit représenter la date réelle de votre stage. Cette date doit être exactement la même que sur le « formulaire de confirmation de stage » qui vous sera envoyé par l'agente de liaison si vous êtes boursier de la BRPC à l'été 2021.
- 6- « Vérifiez » et « Soumettez » votre demande afin que votre directeur de stage puisse à son tour effectuer la même démarche.
- 7- Votre dossier de candidature sera téléchargé par l'agente de liaison et envoyé au département mentionné dans votre formulaire en ligne du CRSNG.

Un dossier complet et conforme comprend :

1. Formulaire 202, partie I (partie du candidat).
2. Formulaire 202, partie II (partie du directeur de stage).

(Les documents aux points 3, 4 et 5 doivent être assemblés en un seul dossier PDF à verser sur le site du CRSNG, orientation portrait.)

3. Les relevés de notes incluant l'inscription au baccalauréat au trimestre d'hiver 2021. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.
4. Une traduction « officielle » si votre relevé de notes n'est pas en français ou en anglais.
5. Si vous êtes résident permanent, ajoutez la preuve de votre résidence avec la date d'entrée au Canada.

PRENEZ NOTE QUE LES DOSSIERS SOUMIS EN DEHORS DE LA DATE ET L'HEURE LIMITE NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS.

Date limite pour les candidats : 12 février 2021 à 23h59

Une fois sélectionné pour l'obtention de la BRPC par les ESP de l'UdeM, voici les documents qui devront compléter votre dossier :

6. La confirmation de stage faisant état des dates du stage (12 semaines minimum à 16 semaines sans interruption) qui seront également mentionnées sur le formulaire 202 partie II du directeur de stage. L'agente de liaison enverra le formulaire par courriel aux stagiaires sélectionnés. Le courriel sera celui mentionné sur votre formulaire du CRSNG. Donc, nous recommandons fortement d'utiliser votre courriel institutionnel (umontreal.ca).
7. Un formulaire de financement (FIN11 ou FIN02) devra nous être envoyé par le département confirmant le montant minimal de 1 500 \$ offert par votre directeur de stage.
8. Suite à cela, une attestation de versement sera envoyée au stagiaire par l'agente de liaison. Il faudra la retourner pour activer votre versement.
9. Si vous interrompez votre stage, vous devrez en aviser le département et l'agente de liaison dans les plus brefs délais.

ANNONCE DE L'OCTROI PAR LES ESP AUX CANDIDATS → Avril 2021

Les stagiaires recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse par l'organisme CRSNG à la mi-juillet.

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
Bureau des bourses, Agente de liaison
514 343-6111 poste 226
nathalie.belanger.7@umontreal.ca